Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20261102-DEL_2026_101-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2026 – 101

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO
CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 23** **VOTANTS : 26**

L'an deux mille vingt-six, le 2 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale du jeudi 22 octobre 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier COMPAIN, M. Daniel GARÇON, Mme Nathalie MICHEL, Mme Nadia TERTRAIS, M. Hubert GOGER, M. Jean-Yves MACÉ, Mme Sandra MACÉ, M. Daniel STERN, Mme Martine FORTIN, Mme Manuella FÉRON, Mme Gisèle THIEULANT, M. Mickaël GEORGES, M. Madelyn ROBIDOU, Mme Isabelle CADUDAL, Mme Claudine COQUELIN, M. Pierrick RUELLAN, M. Guillaume MOUSSON, Mme Léonor POINSOT, Mme Sylvie URPHÉANT, M. Mathieu SIMON, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Yann BRILLET, M. Pierre-Yves OULHEN

ABSENTS- PROCURATIONS :

- M David GUÉLÉ donne procuration à M Olivier COMPAIN
- M Jean-Yves BLOUIN donne procuration à M. Daniel GARÇON
- Mme Lucie SORT donne procuration à M. Hubert GOGER

ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme Sylvie MARTIN

Mme Sylvie URPHÉANT été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026 – 101 - ÉCOLE PRIVEE ST YVES : CONTRAT D'ASSOCIATION : PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNEE 2026

Rapporteur Monsieur GARCON

Monsieur Garçon présente au Conseil municipal le décompte des dépenses de fonctionnement de l'école publique (maternelle et élémentaire) au titre de l'année 2025.

Sur la base de ces dépenses et des effectifs constatés à la rentrée scolaire de septembre 2025/2026, le coût de fonctionnement par élève est calculé afin de déterminer le montant de la subvention qui sera versée à l'école privée au titre de l'année 2026.

Pour information, Le tableau ci-dessous présente le calcul du coût de fonctionnement par élève de l'école publique établi à partir des dépenses réalisées au titre de l'exercice 2025

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20261102-DEL_2026_101-DE

ÉCOLE PUBLIQUE	Coût total 2026	Effectif à la rentrée 2025/2026	Coût par élève Calcul subvention 2026	Rappel coût par élève subvention 2025	Rappel Effectif à la rentrée 24/25
Maternelle	166 307,38 €	111	1 498,26 €	1 489,99 €	113
Elémentaire	81 017,37 €	168	482,25 €	523,84 €	185
TOTAL		279			298

ÉCOLE PRIVÉE : Calcul du montant de la subvention communale versée à l'école privée au titre de l'année 2026, à partir des élèves domiciliés sur la commune

ÉCOLE PRIVÉE	Effectif à la rentrée 2025/2026	Coût par élève subvention 2026	Montant subvention coût année 2026	Effectif à la rentrée 2024/2025	Rappel Montant subvention Année 2025
Maternelle	66	1 498,26 €	98 885,16 €	66	98 339.34 €
Elémentaire	83	482,25 €	40 026,75 €	77	40 335.68 €
TOTAL	149		138 911,91 €	143	138 675.02 €

TOTAL subvention 2026 : 138 911.91 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention » décide de :

- **Approuver le décompte de la subvention pour l'année 2026 à l'école privée comme ci-dessus pour un montant de 138 911.91 €.**
- **Valider le versement mensuel prévu sur la convention.**
- **Valider le fait que cette dépense sera imputée à l'article 6558, fonction 201 du budget primitif 2026 de la commune de Miniac-Morvan.**
- **Autoriser le maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.**

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,
Olivier COMPAIN

MAIRIE DE MINIAC-MORVAN ILLE-ET-VILAINE

La secrétaire de séance,
Mme Sylvie URPHÉANT